

### ► L'éditorial du Coordinateur du Projet

La période qui s'est écoulée depuis le numéro précédent de La Lettre de CASE (numéro 6 du 8 octobre 2018) a été très riche en activités et réalisations marquantes pour le Projet. À tel point que, à compter de ce numéro, nous avons décidé de n'évoquer de manière détaillée qu'une sélection des activités conduites pendant une période donnée.

Je commencerai par les activités déployées sur le terrain qui restent la raison d'être du Projet : 21 activités opérationnelles (dont 5 organisées sur une base sous-régionale) et 4 ateliers régionaux ont été organisés au cours des derniers mois. Certaines de ces activités étaient nouvelles car résultant du

deuxième amendement relatif au contenu du Projet, entré en vigueur le 5 décembre 2018.

Dans la mesure où les deux premiers experts en sûreté de l'aviation civile détachés auprès de l'équipe du Projet ont pris leurs fonctions en décembre 2018 - Mme Issoufou Mouniratou Tchado de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile du Niger et M. Artem Melnyk de l'Administration d'État de l'Aviation d'Ukraine - plusieurs activités décrites dans ce numéro ont bénéficié de leur concours.

Tout en se déployant activement sur le terrain, le Projet cherche constamment à améliorer l'efficacité de ses activités. Tel

était l'objet du séminaire technique du Projet CASE, lequel s'est déroulé à Bruxelles les 18 et 19 février 2019 et a réuni des représentants des États partenaires, de leurs organisations respectives et des États membres de la CEAC, afin de susciter une réflexion collective sur les réalisations du Projet et la manière de renforcer encore son impact. Si vous n'étiez pas présent et souhaitez en savoir plus, je vous renvoie au communiqué de presse publié conjointement par la Commission européenne et la CEAC: <https://www.ecac-ceac.org/case-news>.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Antoine Zannotti  
Coordinateur du Projet CASE

## COACHING ET FORMATION

### ► Formation d'évaluateurs de vulnérabilité du côté ville

Cotonou, 11-14 décembre 2018



La formation d'évaluateurs de vulnérabilité en sûreté côté ville est une activité introduite par le premier amendement du Projet CASE de février 2018. Elle offre aux États partenaires la possibilité de faire suivre aux experts qu'ils auront désignés une formation comparable à celle organisée régulièrement pour les experts des États membres de la CEAC.

La première formation du Projet CASE a

été organisée conjointement avec l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), et s'est déroulée au Bénin, dont les autorités s'étaient portées volontaires pour l'accueillir. Les six participants étaient issus des États suivants de l'UEMOA : Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Togo, en plus de l'État hôte.

Prodiguée par deux évaluateurs certifiés par la CEAC (l'une appartenant à l'équipe du Projet CASE et l'autre à la DGAC française), la formation a comporté un exercice sur site à l'aéroport international de Cotonou Cadjehoun d'une demi-journée, afin d'ajouter une dimension concrète aux enseignements théoriques en salle.

Comme voulu par l'UEMOA, qui a souhaité offrir cette option supplémentaire aux autorités nationales, une série de tests ont conclu la formation, lesquels ont été réussis par l'ensemble des six participants.

Ceux-ci ont donc été certifiés par l'UEMOA en tant qu'évaluateurs en sûreté du côté ville, et l'attestation de l'UEMOA correspondante leur a été remise directement, ou à leurs collègues présents, en marge du séminaire technique du Projet CASE (Bruxelles, 18-19 février 2019), auquel participait une délégation de l'organisation conduite par le commissaire Paul Koffi Koffi.



## ► Un rythme toujours soutenu pour les *Best Practices for National Auditors*

Abidjan, 1-5 octobre 2018, BPNA1  
Abidjan, 8-12 octobre 2018, BPNA1  
Accra, 22-26 octobre 2018, BPNA1  
Amman, 20-22 novembre 2018, BPNA2  
Tunis, 7-11 janvier 2019, BPNA1  
Tunis, 28 jan - 1 fév 2019, BPNA1  
Libreville, 4-8 février 2019, BPNA1  
Tunis, 20-22 février 2019, BPNA - fret  
Lomé, 27 février - 1 mars, BPNA - fret  
Brazzaville, 1-3 avril 2019, BPNA2  
Cotonou, 22-26 avril 2019, BPNA1  
Accra, 24-26 avril 2019, BPNA - fret



Au total et depuis début octobre 2018, sept BPNA - niveau 1, deux BPNA - niveau 2 et trois BPNA - fret ont été menés au titre de la composante formation du Projet. Selon une pratique désormais établie car permettant de mieux répondre à cette forte demande et de mutualiser entre différents États partenaires l'expertise des instructeurs sélectionnés par le Projet, un tiers de ces cours ont été mis en œuvre sur une base sous-régionale, bénéficiant ainsi, outre les pays hôtes, à des États supplémentaires : Algérie, Maroc, République du Congo, République Démocratique du Congo et Sénégal.

Ces sessions ont représenté pour quatre nouveaux États partenaires (Algérie, Gabon, Maroc et Tunisie) la première participation au Projet au niveau d'activités nationales ou sous-régionales, au-delà, pour certains d'entre eux, de leur précédente participation à des ateliers régionaux.

Enfin, les formations menées en République du Congo (BPNA2) et au Bénin (BPNA1) ont été chacune suivies, à la demande des autorités compétentes, par une activité de certification nationale.



## ► Coaching au Botswana

Gaborone, 25-28 février 2019

L'activité de coaching sur site a été dispensée par des experts de l'équipe du Projet CASE à huit inspecteurs nationaux de l'Autorité de l'aviation civile du Botswana (CAAB). Après avoir reçu la formation BPNA1, la CAAB avait en effet fait part de son intérêt de bénéficier également d'un coaching pour ses auditeurs nationaux.

Dans le cadre de cette activité de coaching, l'équipe d'inspecteurs nationaux (trois inspecteurs agissant en qualité d'auditeurs et cinq inspecteurs présents en tant qu'observateurs) a effectué un audit de sûreté sur l'aéroport

international Sir Seretse Khama, encadrée par des experts du Projet CASE. En conséquence, les inspecteurs nationaux ont pu être coachés dans le cadre d'un audit qui couvrait tous les domaines de l'aviation, en particulier l'inspection filtrage des passagers et des bagages de cabine, des personnes autres que les passagers, des objets transportés, des bagages de soute, du fret et de la poste, leur protection après inspection filtrage, les équipements de sûreté, la sûreté des aéronefs et la formation.



que lors des entretiens réalisés avec différentes catégories de personnel ou durant les observations. Ensuite, l'équipe du Projet CASE a fourni des conseils pratiques et partagé des bonnes pratiques en matière de techniques d'audit avec les inspecteurs nationaux de la CAAB.

Enfin, les deux experts du Projet CASE ont présenté les principales conclusions du coaching au président exécutif par intérim de la CAAB, M. Kabo Phutietsile, ainsi qu'au directeur de l'aéroport et au responsable sûreté de l'aéroport.

Les experts du Projet CASE ont participé aux briefings internes de l'équipe, accompagné les inspecteurs lors de leurs réunions avec la direction de l'exploitant aéroportuaire et d'autres entités concernées, ainsi



## ► Tests de sûreté dissimulés en Namibie

Windhoek, 22-24 janvier 2019



À la demande de l'Autorité de l'aviation civile de Namibie, une activité de formation de trois jours, axée sur les tests dissimulés, a été dispensée par des

experts de l'équipe du Projet CASE. Quinze agents et inspecteurs de sûreté sélectionnés au sein de l'autorité compétente, de l'exploitant aéroportuaire, des services de police et de renseignement, et d'un fournisseur d'approvisionnements de bord ont

participé à cette activité, dont le programme prévoyait une formation et des exercices en salle, et l'organisation de tests sur site, dans deux domaines

distincts : inspection filtrage du fret d'une part, et des passagers/bagages cabine de l'autre.

Tous les aspects relatifs à la mise en œuvre efficace des tests dissimulés ont été couverts : rôle des tests dissimulés dans le programme global de contrôle de la conformité, préparation des éléments de test, rédaction des protocoles de test et facteurs clés pour la réussite de la planification, de la mise en place et de la conduite de tels tests.

## ACTIVITÉS DE SOUTIEN TECHNIQUE

### ► Suite de l'activité anti-ManPADS au Bénin

Cotonou, 4-8 mars 2019



Après la phase I en avril 2018, les autorités du Bénin ont reçu la phase II de l'activité du Projet CASE consacrée à l'évaluation et la réduction de la menace résultant des ManPADS et autres armes d'infanterie, du 4 au 8 mars 2019. Les deux missions ont été conduites par une équipe interministérielle d'experts français menée par la Direction générale de l'aviation civile.

L'objectif de cette deuxième mission consistait à examiner le travail réalisé par les autorités dans l'application de la formation et des techniques fournies lors de la première mission.

Ouverte par le directeur général de l'Agence nationale de l'aviation civile du Bénin (autorité compétente), cette activité a réuni 25 participants issus de 10 entités, étant donné la nature transversale de la problématique des menaces surface-air et surface-surface. Comme d'habitude dans ce contexte, les entités en question comprenaient l'Agence nationale de l'aviation civile, diverses forces de l'ordre, l'armée de l'Air, l'exploitant aéroportuaire, le contrôle du trafic aérien, mais aussi la marine et la police fluviale, compte tenu de l'emplacement de l'aéroport. Sous

réserve de l'accord de l'autorité compétente du Bénin, une troisième et dernière mission sera organisée pour examiner les mesures nationales et locales de réduction des risques destinées à traiter les vulnérabilités identifiées et à limiter tout risque résiduel.



## ► Suivi pour la sûreté du fret au Kenya

Nairobi, 26-29 mars 2019

L'activité de soutien technique du Projet consacrée à la réglementation de la sûreté du fret et aux procédures d'application associées a été mise en œuvre du 26 au 29 mars 2019 à Nairobi. Elle a impliqué un groupe de cinq inspecteurs nationaux de l'Autorité kenyane de l'aviation civile (KCAA), soutenus pour les aspects juridiques par le chef des affaires juridiques de l'organisation, qui ont travaillé pendant quatre jours avec un expert de l'équipe du Projet CASE. L'objectif était d'actualiser les réglementations nationales sur le fret et de les aligner sur les réglementations communautaires dans ce domaine, ainsi

que de consolider les procédures de sûreté du fret en vigueur au Kenya, afin de favoriser une interprétation uniforme et une application cohérente pour et par l'ensemble des opérateurs de fret habilités du pays.

Cet appui avait été initialement demandé par la KCAA lors du débriefing de l'audit de sûreté du fret mené en novembre 2018 par le Projet CASE à l'aéroport international de Jomo Kenyatta.

Cette activité a abouti à la rédaction de deux documents, une mise à jour du programme national de sécurisation du fret, lequel a donné lieu à une nouvelle

version du programme national de sûreté du fret et de la poste, et une mise à jour du processus d'approbation des chargeurs connus.



## GESTION DES RISQUES

### ► Audit conjoint de sûreté du fret au Kenya

Nairobi, 5-9 novembre 2018

Un audit conjoint de sûreté du fret et de la poste a été conduit par une équipe de trois auditeurs sur l'aéroport international Jomo Kenyatta de Nairobi, à la demande de l'Autorité kenyane de l'aviation civile (KCAA), qui avait souhaité que cet audit soit mené à l'aune de la réglementation de l'Union européenne sur la sûreté du fret et de la poste. Compte tenu de la nature conjointe de cette activité, l'un des trois auditeurs était un inspecteur sûreté de la KCAA, tandis que les deux autres membres de l'équipe d'audit étaient issus des Pays-Bas (*Royal Marechaussee*) et de l'équipe du Projet CASE.

Le débriefing post-audit a réuni, outre le management de la KCAA, les représentants des exploitants concernés, dont des agents d'assistance en escale, les quatre principales compagnies aériennes de fret à Nairobi et l'opérateur postal du Kenya.

### ► Évaluation de vulnérabilité de la sûreté du côté ville en Côte d'Ivoire

Abidjan, 26-30 novembre 2018



À la demande de l'Agence nationale de l'aviation civile de Côte d'Ivoire (ANAC), cette évaluation a été réalisée à l'aéroport international Félix Houphouët Boigny d'Abidjan par une équipe de trois évaluateurs certifiés par la CEAC, rejoints par un membre d'équipe national désigné par l'ANAC.

Présidées au nom de la Côte d'Ivoire par M. Koffi Bi Nekalo, directeur général par intérim de l'ANAC, les réunions de briefing (26 novembre 2018) et de débriefing (30 novembre) ont réuni les responsables et experts des entités impliquées dans la sûreté côté ville. En conséquence, non seulement l'ANAC, les services compétents de l'État et l'exploitant

aéroportuaire, mais également plusieurs organisations/entreprises travaillant sur le site de l'aéroport dans différents domaines (contrôle du trafic aérien, restauration, duty free, sûreté et assistance en escale), étaient représentés à ces deux réunions.

Il est enfin à noter que le membre national de l'équipe d'évaluation a suivi un mois plus tard la formation aux évaluations de vulnérabilité de la sûreté côté ville (voir article associé) dispensée par le Projet CASE, et a réussi les tests pour certification par l'UEMOA.



## ATELIERS

### ► Vif intérêt pour l'atelier régional CASE sur l'analyse comportementale

Accra, 14-15 novembre 2018



La CEAC et la Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC) ont co-organisé un atelier sur l'analyse comportementale à Accra, avec le soutien de l'Autorité ghanéenne de l'aviation civile, dont le directeur général, M. Simon Allotey, a prononcé un discours de bienvenue. L'atelier s'est déroulé en présence de 50 participants de 23 États partenaires, témoignant du vif intérêt des États partenaires du Projet à l'égard de cette technique.

Le tour de table organisé au début des travaux a démontré qu'un seul État partenaire présent avait déjà un programme d'analyse comportementale. En conséquence, les intervenants pour cette activité venaient d'Europe (Espagne, Irlande, Pays-Bas) et des États-Unis, et non de la région. Ils ont chacun partagé leurs connaissances et expériences sur les principales questions nécessaires au développement et à la mise en œuvre efficace des opérations d'analyse comportementale, telles que : la sélection et formation d'agents spécialisés, les bonnes pratiques en matière de déploiement et l'évaluation de l'efficacité des programmes d'analyse comportementale.

L'atelier était animé par la modératrice actuelle du groupe d'études de la CEAC sur l'analyse comportementale, Mme Carmen Feijoo Fernandez, de la *Guardia Civil* espagnole.



### ► Premières activités conjointes CEAC-CASE

Dublin, 11-12 décembre 2018

Paris, 13-14 mars 2019

Les objectifs de ces activités conjointes consistent à réunir des experts des États partenaires et des États membres de la CEAC, et à faire bénéficier les participants des États partenaires de l'expertise d'un panel plus large d'intervenants, tout en permettant en retour aux participants européens de recevoir les contributions des experts des États partenaires.

Cette nouvelle activité du Projet CASE a été mise en œuvre en décembre 2018 et mars 2019, chaque fois en se concentrant sur un des nouveaux thèmes d'ateliers introduits en février 2018 par le premier

amendement au Projet : menaces internes et chiens détecteurs d'explosifs, auxquels s'ajoutaient alors intégration de la sûreté dans la conception des aéroports, analyse comportementale et sûreté du côté ville.

À l'invitation du ministère irlandais des Transports, du Tourisme et des Sports, le premier atelier consacré aux menaces internes pesant sur la sûreté de l'aviation s'est déroulé à Dublin les 11 et 12 décembre 2018 avec le soutien de l'Autorité irlandaise de l'aviation civile. L'événement a réuni 75 participants, dont 11 au titre de CASE, chacun issu d'un État partenaire différent. Trois intervenants régionaux venus d'Éthiopie ont contribué au débat avec la présentation de leurs expériences et bonnes pratiques nationales en matière de culture de sûreté et d'atténuation des menaces internes.

Le thème du deuxième atelier (chiens détecteurs d'explosifs) constituait également une première pour le Projet.



Cet événement a réuni 14 participants de 12 États partenaires avec 44 participants des États membres de la CEAC et du *Eastern Partnership and Central Asia Project* (une autre initiative financée par l'UE et mise en œuvre par la CEAC pour sa composante sûreté), rassemblés dans les locaux de la CEAC les 13 et 14 mars 2019. Ces participants ont pu notamment écouter la présentation d'un expert d'Afrique du Sud sur le sujet.



## ► Approche pratique renforcée pour l'atelier sur la sûreté côté ville

Praia, 16-18 avril 2019



Organisé conjointement avec la CAFAC, le premier atelier du Projet CASE consacré à la sûreté côté ville dans les aéroports s'est tenu à Praia, au Cap-Vert, avec le soutien de l'Autorité nationale de l'aviation civile, dont le président du conseil d'administration a souhaité la bienvenue aux participants. Il s'agissait du dernier des nouveaux ateliers ajoutés au cadre du

Projet en février 2018 (cf. n°5 de La Lettre de CASE) à être réalisé avec succès.

L'événement a rassemblé des intervenants spécialisés des autorités compétentes de Côte d'Ivoire, des Pays-Bas, du Sénégal et de Turquie, ainsi que de l'aéroport de Bruxelles et de la CEAC, lesquels ont effectué des présentations devant une

audience de 43 experts de la sûreté de l'aviation de 31 États partenaires. Les intervenants ont également coaché six petits groupes de participants pendant l'exercice pratique organisé l'après-midi du deuxième jour à l'aéroport international Nelson Mandela, et débriefé le troisième jour. L'objectif consistait à donner à tous les participants une idée de

la dimension pratique d'une évaluation de vulnérabilité, basée sur les présentations et les discussions tenues pendant les sessions ayant précédé l'exercice, et sous la supervision d'évaluateurs de vulnérabilité expérimentés.

